



MAIRIE
ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024

Conseillers présents : Mmes, BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine, PINET Françoise, RODRIGUEZ Claudine, - Mrs, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, SOREIL Jean-Claude

Absents représentés : BOYOD Alain (pouvoir à Claudine RODRIGUEZ), ROUX Laura (pouvoir à Françoise PINET), LOMBARD Yannick (pouvoir à DEGASPERI Pascal)

Absents : GIRARD Joris, TOURTET Gilles

Le compte rendu du conseil municipal du 26 septembre est approuvé à l'unanimité.

Pascal DEGASERI est désigné secrétaire de séance.

POLE DE SANTE

Des travaux d'aménagement sont nécessaires à l'installation du nouveau médecin, changement de mobilier, installation d'une climatisation réversible, parking couvert.

Des demandes de subvention seront sollicitées auprès de l'Etat (DETR), de la Région et du Département.

Accord à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Budget commune

Inscription de nouvelles dépenses et de nouvelles recettes

- ✓ Entrepôt communal : acquisition d'un portail et d'une alarme pour un montant de 5 000 €.
- ✓ Maison Pour Tous : acquisition d'une nouvelle chaudière fuel pour un montant de 10 000 €.
- ✓ Pôle médical : inscription des crédits pour les travaux d'aménagement.
- ✓ Rif du Barry - études des risques
 - Levés topographiques : 8 640 €.
 - Subvention complémentaire au titre du Fonds Vert : 3 600 €.
- ✓ RD1075 : inscription de la subvention du Département pour la mise en place de feux récompenses au titre des amendes de police : 15 022,25 €.
- ✓ Rénovation énergétique de l'école (pose de radiateurs branchés sur la chaudière à granulés en remplacement des convecteurs électriques) : inscription de la subvention de la Région de 5 600 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Afin d'équilibrer le budget des crédits seront minorés à l'opération non individualisée (ONI)

Budget eau et assainissement

- ✓ Diagnostic des Eaux Claires Parasites Permanentes : il reste encore à réaliser des inspections télévisées complémentaires sur plusieurs zones pour avoir une vision complète et affiner le programme de travaux.
Montant des inspections télévisées à rajouter au budget : 3 816 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

PHARMACIE DU HAUT BUECH

La commune a conclu un bail commercial avec la pharmacie en juillet 2011. Le pharmacien a fait part au maire des difficultés financières ponctuelles qu'il a rencontré ces derniers mois en raison de la situation de certains de ses salariés. Il souhaiterait que les loyers du premier semestre 2025 soient diminués de moitié.

Accord à l'unanimité des membres présents.

PROGRAMME DE TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE 2024

La commission permanente du conseil départemental, réunie le 25 juin 2024, a attribué une subvention pour les travaux de voirie communale 2024 d'un montant de 11 629.40 € pour un montant de travaux de 29 073.50 €. La commune doit fournir dans un délai maximum de 6 mois un plan de localisation des travaux ainsi que la délibération du conseil adoptant le plan de financement

Il est décidé de programmer la réfection du chemin del Praïs en 2025.

Plan de financement prévisionnel pour un montant de travaux 29 073.050 €

Département : 40 % 11 629.40 €

Autofinancement : 60 % 17 444.10 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Pour information programme de travaux de voirie communale 2024 a été le suivant :

- Avenue de la gare
- Montée du cimetière

PERSONNEL

Suite aux dispositions législatives et réglementaires parues récemment sur la revalorisation du métier de secrétaire de mairie, il est décidé de promouvoir deux agents de catégorie C affectés au su secrétariat de mairie au grade de rédacteur territorial à compter du 1^{er} janvier 2025.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Par ailleurs au niveau du personnel technique, il a été acté la création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce pour une durée d'un an.

ACTIONS JEUNESSE

Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet.

(Dossier à retirer de l'ordre du jour)

CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE

Perspective du développement de Lire et faire lire dans les Hautes-Alpes. Programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles.

Cette activité est déjà mise ne place au centre de loisirs.

Accord à l'unanimité des membres présents.

DOMAINE COMMUNAL

Un arrêté municipal a été pris le 17 janvier 2024 constatant les immeubles non bâtis cadastrés section B n° 1693 sis La Malatière et section B n° 1379 sis Sous Paradis vacants sans maître.

Les héritiers des biens cités ci-dessus ne se sont pas faits connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure visée de publicité prévues par l'article L.1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Madame le Maire propose l'incorporation dans le domaine communal de ces biens vacants sans maître.

Accord à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS DIVERSES

Acquisition de documents historiques à un particulier : montant demandé 300 €. Rédaction d'un contrat de vente et délibération à prendre.

Cantine : recrutement de personnel pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants inscrits.

Astreintes d'hiver : elles débutent le vendredi 29 novembre 2024 et se terminent le vendredi 21 février 2025.

Présentation de l'ouvrage sur Henri GIGNOUX le samedi 7 décembre à 10 heures 30.

Colis de Noël : Réception dès le lundi 9 décembre, distribution à partir du 14 décembre.

Noël des enfants : le vendredi 13 décembre à 17 heures.

Départ à la retraite de Franck : le vendredi 20 décembre à 19 heures.

PUBLIC

Mesdames Jacqueline HARDON et Charlotte ROMAN font part au conseil de l'urgence d'une campagne de stérilisation des chats de la commune, qui sont actuellement très nombreux et entraînent des problèmes d'hygiène.

Après échanges avec les conseillers municipaux sur ce point, et notamment sur le nombre de chats concernés, Madame le Maire et le conseil leur répond qu'une suite sera donnée à leur demande.

La séance est levée à 19 heures.